

Monsieur Ndikubwimana Callixte
Greffier du Tribunal de Caton
Zaza

Zaza le 20 mai 1961.-



Objet
Demande remboursement
augmentation annuelle
1960.-

Monsieur le Préfet à
KIBUNGO.-

1857 A133 02 Prefet
23 5 61

Monsieur le Préfet,

Vu la lettre n° 4832/A.I.1 /02/DM du
10 décembre 1959 de l'Administrateur de Territoire de Kibungo.

Revu la lettre n° 6455/J.I.1 du 3 novembre
1959 du Résident du Rwanda relative à l'uniformisation de rémunération
du personnel judiciaire. Selon la date lettre j'aurais dû avoir
bénéficier d'une augmentation annuelle de 300Fr à partir du 1-1-1960.

Vu que je n'ai touché que 100Fr par mois de
l'année écoulée. Au mois d'octobre 1960, j'ai été me placardé chez
Monsieur l'Administrateur Muller qui a donné l'ordre à Monsieur Jambek
d'insérer aux prévisions budgétaire 1961 la somme de 2.400Fr qui devait
me revenir.

Le 8 mai 1961 je me suis rendu au Territoire
pour prendre ma somme, Monsieur VAN ESPEN ma conseillé de m'adresser
aux Bourgoumestres des communes qui formaient le ressort de l'enclos
du Tribunal de Chefferie Zaza-sotto (Zaza-Kibare-Rubago-Nshingi et Vumwe).

J'ai constaté par surprise que votre intervention
était plus qu'urgente dans cette matière, je l'ai placé à votre bonté.

Avec l'espoir de vous me demander agréée, je
vous prie de recevoir ma considération la plus distinguée.

Le Greffier Ndikubwimana Callixte